



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-196

Subvention de fonctionnement au Syndicat des commerçants des Marchés de France du Drouais (Foire et marchés)

752

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Pascal ROSSION donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Yucel KISA donne procuration à Sébastien LEROUX, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20221213-DEL2022-196-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Chaque année, la ville de Dreux reverse au Syndicat des commerçants des Marchés de France d'Eure-et-Loir, aujourd'hui dénommé Syndicat des commerçants des Marchés de France du Drouais, 15% du montant des recettes des droits de place des quatre marchés de l'année précédente afin de financer ses actions de promotion pour l'ensemble des marchés de plein-air et du marché couvert de Dreux. En 2022, le montant de celle-ci est de 176 793, 62 €. À ce titre, la subvention versée au syndicat des commerçants sera donc de 26 519, 04 €. Un premier versement de 20 000 € afin d'honorer les fêtes de fin d'année a été autorisé par la délibération n°DEL2022-170.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

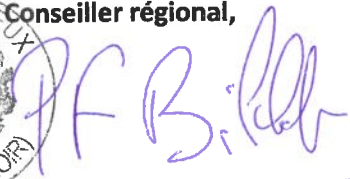

- Autorise et approuver la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Syndicat des commerçants des Marchés de France du Drouais
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention
- Autorise le versement de la somme 6 519,04 € au syndicat des commerçants des marchés de France du Drouais

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le

Le Maire,
Conseiller régional,


Pierre-Frédéric BILLET

Mairie de Dreux